

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 06/2020

531 - MAXON COLLE JOINTS 50ML

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

MAXON COLLE JOINTS 50ML

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Colle

Usages déconseillés:

/

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS07
Attention

Mention d'avertissement:

Mentions de danger:

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Cyanoacrylate d'éthyle	No CAS: 7085-85-0 Numero CE: 230-391-5 No d'enregistrement REACH: 01-2119527766-29	50- 100 %		Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Skin Irrit. 2 - H315
Hydroquinone	No CAS: 123-31-9 Numero CE: 204-617-8 No d'enregistrement REACH: 01-2119524016-51	0,01- < 0,1 %		Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Carc. 2 - H351 Muta. 2 - H341 Acute Tox. 4; Oral(e) - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Après inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse. Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure. Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau. Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche. Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

Après contact avec les yeux:

Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède. Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif. Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours. Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Après ingestion:

Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.
Vaporisation d'eau

Agents d'extinction non appropriés: Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Mesures générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

/

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir le conseil a la section 8.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumes importants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif est d'environ 1-2ppm)

L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Colle

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Base réglementaire
2-cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 [2-CYANOACRYLATE DE ÉTHYLE]	0,2	1,04	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	BE/OEL
hydroquinone 123-31-9 [HYDROQUINONE]		1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	BE/OEL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Valeur	
		mg/l	mg/kg
hydroquinone 123-31-9	Eau douce	0,114 µg/l	
hydroquinone 123-31-9	Eau salée	0,0114 µg/l	
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau douce)		0,98 000080
hydroquinone 123-31-9	Sédiments (eau salée)		0,097 000080
hydroquinone 123-31-9	Eau (libérée par intermittence)	0,00134 mg/l	
hydroquinone 123-31-9	Sol		0,129 000080
hydroquinone 123-31-9	Usine de traitement des eaux usées.	0,71 mg/l	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Valeur
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	9,25 mg/m3
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	9,25 mg/m3
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	9,25 mg/m3
2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	9,25 mg/m3
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	128 mg/kg
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	7 mg/m3
hydroquinone 123-31-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	1 mg/m3
hydroquinone 123-31-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	64 mg/kg
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
hydroquinone 123-31-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	0,5 mg/m3

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuel:	Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.
Protection des mains:	<p>Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)</p> <p>Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)</p> <p>Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)</p> <p>Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.</p> <p>Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants.</p> <p>Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.</p> <p>Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.</p>
Protection des yeux:	L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166. Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures
Protection de la peau et du corps:	Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec une cartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé. Type de filtre: A (EN 14387)

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre
Odeur:	irritant
Seuil olfactif:	Il n'y a pas de données / Non applicable
valeur du pH:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate / butylique=1:	/
Point de fusion:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de congélation:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'ébullition:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair:	80 - 93 °C (176 - 199.4 °F); Tagliabue en vase fermée
Auto-inflammation:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux)::	/
Pression de vapeur à 20 °:	< 700 mbar
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
Densité relative:	/
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Polymérise au contact de l'eau.
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	/
Danger d'explosion:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosion:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	/
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

10.4 Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles:

Voir section réactivité.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicité relativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg(rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisent rapidement dans la bouche. Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourra entraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés. Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à 50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

Toxicité orale aiguë: La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul selon la teneur des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses- No. CAS-Valeur type-Valeur-Espèces-Méthode

Cyanoacrylate d'éthyle-7085-85-0-D50-> 5.000 mg/kg-rat-OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Hydroquinone-123-31-9-LD50-367 mg/kg-rat-OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul selon la teneur des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Espèces-Méthode

Cyanoacrylate d'éthyle-7085-85-0-LD50-> 2.000 mg/kg-lapins-OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aiguë (lapin) supérieure à 2000mg/kg. En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%) les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.
Cancérogénicité:	Il n'y a pas de données disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Il n'y a pas de données disponibles.
Mutagénicité:	La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Il n'y a pas de données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.
Danger par aspiration:	Il n'y a pas de données disponibles.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Les Demandes Biologique et Chimique en Oxygène (DBO et DCO) sont insignifiantes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Toxicité aquatique:

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Temps d'exposition-Espèces-Méthode
Hydroquinone-123-31-9-LC50-0,638 mg/l-96 h-Oncorhynchus mykiss-OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Temps d'exposition-Espèces-Méthode
Hydroquinone-123-31-9-EC50-0,134 mg/l-48 h-Daphnia magna-OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Temps d'exposition-Espèces-Méthode
Hydroquinone-123-31-9-NOEC-0,0057 mg/l-21 Jours-Daphnia magna-OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Temps d'exposition-Espèces-Méthode
Hydroquinone-123-31-9-EC50-0,335 mg/l-72 h-Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)-OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.
Substances dangereuses-No. CAS-Valeur type-Valeur-Temps d'exposition-Espèces-Méthode
Hydroquinone-123-31-9-CE50-0,038 mg/l-30 mn-not specified

12.2 Persistance et dégradabilité:

Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses-No. CAS-Résultat-Type de test-Dégradabilité-Temps d'exposition-Méthode

Cyanoacrylate d'éthyle-7085-85-0-aérobie-57 %-28 Jours-OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Hydroquinone-123-31-9-facilement biodégradable-aérobie-75 - 81 %-30 Jours-EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4 Mobilité dans le sol:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Substances dangereuses-No. CAS-LogPow-Température-Méthode

Cyanoacrylate d'éthyle-7085-85-0-0,776-22 °C-EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Hydroquinone-123-31-9-0,59-EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes:

/

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Evacuation du produit:

Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettre dans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides, non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditions contrôlées.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	Aucun danger
VN-nr (IATA):	3334
VN-nr (IMDG):	Aucun danger
VN-nr (ADN):	Aucun danger

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Document de description de transport (ADR):	Aucun danger
Document de description de transport (IMDG):	Aucun danger
Document de description de transport (IATA):	Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	Aucun danger
Classe (IATA):	9
Classe (IMDG):	Aucun danger
Étiquettes de danger (IATA):	9

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	Aucun danger
Groupe d'emballage (IATA):	III
Groupe d'emballage (IMDG):	Aucun danger

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:

Marine Pollutant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable

Mesures de précautions pour le transport:

Non applicable

14.6.1 Transport par voie terrestre:**14.6.2 Transport maritime:****14.6.3 Transport aérien:****14.6.4 Transport par voie fluviale:****14.6.5 Transport ferroviaire:****14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Prescriptions nationales:**

Teneur VOC
(2010/75/EC)
< 3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

/

Section 16: Autres informations:**Phrases importantes:**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision: 05/01/2018
Autres informations: 21/06/2019
Numéro de version: V003.5